



mairie de Clamart

LE MAIRE

Clamart, le 3 février 2009

Monsieur André SANTINI
Président
Syndicat des Eaux d'Ile de France
14, rue Saint Benoît
75006 Paris

Réf : PK.PM.03.02.09.22

Objet : Article relatif au SEDIF du journal Marianne en date du 20 décembre 2008

Monsieur le Président,

Par lettre du 12 janvier dernier, vous m'avez saisi au nom de certains de nos collègues anonymes, d'une demande tendant à leur présenter des excuses ou un démenti concernant le contenu d'un article relatif à la gestion du service public de l'eau par le SEDIF publié dans l'hebdomadaire Marianne du 20 décembre 2008 au 2 janvier 2009.

Je relève tout d'abord que vous vous présentez comme le mandataire de collègues dont j'ignore le nom, les qualités et même s'ils vous ont expressément désigné pour une telle mission.

Je vous remercie donc de bien vouloir m'indiquer clairement l'identité de vos mandants afin que je puisse discuter directement avec eux et répondre éventuellement à leur demande.

Sur le fond, je suis naturellement en mesure de vous apporter quelques éclairages.

J'ai souhaité, à travers diverses déclarations, souligner que la tenue d'un scrutin à bulletin secret, lors du vote du 11 décembre dernier, avait permis à certains élus issus des rangs de la Gauche de voter en contradiction avec les choix défendus par leur formation politique sans avoir à en faire un « aveu » public.

Toute correspondance
doit être adressée
à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
Place Maurice Gunsbourg
92141 Clamart Cedex
Tél. : 01 46 62 35 35
e-mail : mairie@clamart.fr
www.clamart.fr